



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 16 février 2012** à 18 h 00 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Joséphine DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	

Membres Absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur José ALMEIDA et Mademoiselle Badiaâ MASLOUHI ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- le **28/11/2011** : arrêté décidant la souscription d'un emprunt de 4 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour le financement des opérations d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2011
- le **01/12/2011** : arrêté décidant de contracter une convention de ligne de trésorerie interactive d'un montant maximum de 15 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté
- le **08/12/2011** : arrêté décidant la souscription d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de la Caisse Fédérale de crédit Mutuel, pour le financement du programme d'investissement 2011 de la Communauté
- le **12/12/2011** : arrêté décidant de céder en l'état à la société REGEPLASTIC les bacs à déchets hors d'usage stockés à Dijon et Saint Apollinaire

- le **16/12/2011** : arrêté décidant la souscription d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de Dexia Crédit Local pour le financement des opérations d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2011
- le **20/12/2011** : arrêté décidant de la souscription d'un crédit de 5 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignation
- le **23/12/2011** : arrêté décidant de contracter une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 5 000 000 auprès de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Bourgogne Franche-Comté

Conventions

- le **31/05/2011** : un avenant n°4 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010, relatif à la propriété bâtie située 5, impasse de Quetigny à Dijon passé avec ADEFO
- le **01/12/2011** : une ligne de trésorerie interactive n° 9611213123 passée avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Bourgogne Franche-Comté
- le **01/12/2011** : un avenant n° 5 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010, relatif à la propriété bâtie située 8, impasse de Quetigny à Dijon passé avec ADEFO
- le **01/12/2011** : un avenant n° 6 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010, relatif à la la propriété bâtie située 40, rue de Sully à Dijon passé avec ADEFO
- le **13/12/2011** : une convention de mise à disposition d'un logement sis 2 rue Virginie Ancelot à Dijon passée avec la Commune de Dijon
- le **16/12/2011** : un contrat de prêt d'un montant de 5 000 000 € pour le programme d'investissement 2011 passé avec le Crédit Mutuel
- le **20/12/2011** : un avenant N°1 au contrat de prêt n°8375957 X relatif à un prêt de 5 000 000 € passé avec le crédit Foncier de France et la commune de Dijon
- le **21/12/2011** : un contrat de prêt n°MON277081EUR d'un montant de 5 000 000 € passé avec Dexia crédit Local
- le **22/12/2011** : un contrat de prêt d'un montant de 5 000 000 € pour le budget d'investissement 2011 passé avec la caisse des Dépôts
- le **23/12/2011** : une Ligne de trésorerie interactive n°9611213139 passée avec la Caisse d'épargne et de prévoyance de Bourgogne Franche-Comté
- le **06/01/2012** : une Convention d'occupation précaire de parcelles cadastrées sur la Commune de Bretenière passée avec Agrocomposites Entreprises
- le **06/01/2012** : une Convention d'occupation précaire de parcelles cadastrées sur la Commune de Bretenière passée avec Naxagoras Technology

Marchés

- Le **16/01/2012** : un marché en appel d'offres ouvert n°201212001FM00000000 passé avec la société LOCATRAX pour un montant de 122 000,00 € HT et le coût de la maintenance associée. Marché relatif à la fourniture et entretien d'une chargeuse à pneus pour la manutention et le chargement de mâchefers et de ferrailles. Marché d'une durée de 39 mois
- Le **22/12/2011** : un marché à procédure adaptée n°201111120AM000000001 passé avec la société PLASTIC OMNIUM pour un montant minimum annuel de 7 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT. Marché relatif à la fourniture de colonnes aériennes pour la collecte du verre en point d'apport volontaire (P.A.V.). Marché d'une durée d'un an renouvelable deux fois un an
- Le **21/12/2011** : un marché subséquent n°201111123AS00000000 passé avec la société QUARON SAS pour un montant de 290 € HT / tonne de soude caustique dosée à 50%. Marché subséquent n°2 à l'Accord Cadre n°201111084FD0000000 : Accord-Cadre pour la fourniture de soude caustique dosée à 50 %. Marché d'une durée de 3 mois
- Le **16/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111127FM00000000 passé avec la société CLEMESSY pour un montant minimum de 140 000,00 € TTC pour 4 ans. Marché passé en groupement de commandes (Ville de Dijon, Régie personnalisée de la Vapeur, Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, commune de Talant, commune de Longvic) : maintenance des sources centrales d'éclairage de sécurité des onduleurs. Durée du marché : du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015
- Le **16/12/2011** : un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence n°201111122FM00000000 passé avec la JDA DIJON BOURGOGNE pour un montant de 560 000,00 € TTC. Marché relatif à la prestation de publicité et l'achat de places pour la saison sportive 2011-2012 JDA DIJON BOURGOGNE. Marché d'une durée d'un an
- Le **16/12/2011** : un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence n°201111121FM00000000 passé avec le DIJON FOOTBALL COTE D'OR pour un montant de 435 899,04 € TTC. Marché relatif à la prestation de publicité et l'achat de places pour la saison sportive 2011-2012 DIJON FOOTBALL COTE D'OR. Marché d'une durée d'un an
- Le **14/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111110FM00000000 passé avec la société COMPLETEL. Marché relatif à la fourniture de services de télécommunications - lot 6 : services VPN / IP et Ethernet pour l'interconnexion des sites et services associés. Marché d'une durée de deux ans renouvelable une fois pour un an
- Le **14/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111109FM00000000 passé avec la société COMPLETEL. Marché relatif à la fourniture de services de télécommunications - lot 5 : fourniture d'accès Internet à débit symétrique garanti et services associés. Marché d'une durée de deux ans renouvelable une fois pour un an
- Le **14/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111108FM00000000 passé la société FRANCE TELECOM. Marché relatif à la fourniture de services de télécommunications-lot 4:fourniture d'accès Internet à débit asymétrique non garanti et services associés. Marché d'une durée de deux ans renouvelable 1 fois pour un an
- Le **14/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111107FM00000000 passé avec la société BOUYGUES TELECOM. Marché relatif à la fourniture de services de télécommunications - lot 3 : téléphonie mobile. Marché d'une durée de deux ans renouvelable une fois pour un an

- **Le 14/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111106FM0000000 passé avec la société COMPLETEL. Marché relatif à la fourniture de services de télécommunications - lot 2 : téléphonie fixe lignes numériques T2. Marché d'une durée de deux ans renouvelable une fois pour un an
- **Le 14/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111105FM0000000 passé avec la société FRANCE TELECOM. Marché relatif à la fourniture de services de télécommunications - lot 1 : téléphonie fixe. Marché d'une durée de deux ans renouvelable une fois pour un an
- **Le 14/12/2011** : un marché en procédure adaptée n°201111119AM0000000 passé avec la société EDF DCECL EST pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 120 000,00 € HT. Marché relatif à la production, fourniture et transport d'électricité issue de l'énergie renouvelable à 100% pour le siège de la Communauté de l'agglomération dijonnaise. Marché d'une durée d'un an
- **Le 12/12/2011** : un marché subséquent n°201111118AS0000000 passé avec la société BEREST. Marché subséquent n°7 à l'accord-cadre n°201010078AD0000000. Marché subséquent relatif à la modification de l'accès au bloc sanitaire du terminus de la liane 4 "Fontaine Centre commercial" situé sur la commune de Fontaine lès Dijon, rond point à l'intersection des rues des Pré Potets et Georges Bourgoïn
- **Le 09/12/2011** : un marché en procédure adaptée n°201111114AM0000000 passé avec la société GFI PROGICIELS pour un montant de 72 992,00 € TTC. Marché relatif à l'Observatoire fiscal intercommunal du Grand Dijon – Acquisition, traitement des données, formation et maintenance. Marché d'une durée de 27 mois renouvelable 4 fois pour une année
- **Le 05/12/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111104FM0000000 passé avec la société GEISMAR pour un montant de 270 702,00 € HT et 320,00 € HT par jour de location. Marché relatif à la réalisation et la fourniture d'un véhicule rail-route de nettoyage dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise. Marché d'une durée de 8 mois
- **Le 02/12/2011** : un marché subséquent n°201111111AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE pour un montant de 1 400,00 € HT. Marché subséquent n°31 à l'AC 09-15 "Actions de communication du Grand Dijon" - lot 2:impression offset de documents; cartelettes SNCF - 1er semestre 2012. Durée du marché :jusqu'au 5 juin 2012.
- **Le 18/10/2011** : un marché en appel d'offres ouvert n°201111113FM0000000 (groupement de commandes) passé avec la société AMS pour un montant minimum de 30 000,00 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum. Marché relatif à la maintenance des dispositifs de sécurité contre l'incendie - lot 2 : désenfumage naturel. Marché d'une durée de 4 ans du 14 novembre 2011 au 13 novembre 2015
- **Le 18/10/2011** : un marché négocié n°201111112FM0000000 (groupement de commandes) passé avec la société CLEMESSY CENTRE EST pour un montant minimum de 160 000,00 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum. Marché relatif à la maintenance des dispositifs de sécurité contre l'incendie - lot 1 : systèmes de sécurité incendie - détection gaz - désenfumage mécanique - extinction automatique. Marché d'une durée de 4 ans du 14 novembre 2011 au 13 novembre 2015
- **Le 03/10/2011** : un marché à procédure adaptée n°201111117AM0000000 passé avec la société HABITAT TERRITOIRES CONSEIL pour un montant de 16 590,00 € HT. Marché relatif au contrôle de l'exploitation du service public délégué du chauffage urbain de la Fontaine d'Ouche. Marché d'une durée de 18 mois
- **Le 23/10/2009** : un marché à procédure adaptée n°201111115AM0000000 passé avec la société ENERGIE ET SERVICES pour un montant de 20 340,00 € HT. Marché relatif au contrôle de l'exploitation du service public délégué du chauffage urbain de Chenôve. Marché d'une durée de 4 ans
- **Le 29/12/1996** : un marché à procédure adaptée n°201111116AM0000000 passé avec la société BETURE ENVIRONNEMENT pour un montant de 10 823,88 € HT. Marché relatif au contrôle de l'exploitation du service public délégué du chauffage urbain de Quetigny
- **Le 04/01/2011** : un avenant n°201010076FM0000100 passé avec la société SETEO SAS, sans incidence financière (révision des prix). Marché relatif à l'enlèvement, traitement, stockage de REFIOM
- **Le 16/12/2011** : un avenant n°201010131FM0000200 passé avec la société DIVEO; avenant sans incidence financière (transfert du marché à la société dédiée DIVEO). Avenant au lot 2 du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés : collecte des ordures ménagères et assimilés, lavage et maintenance des équipements de pré-collecte (ancien titulaire : ONYX EST)
- **Le 16/12/2011** : un avenant n°201010009FM0000100 passé avec la société TEMPS REEL. Avenant pour un changement de RIB,sans incidence financière.Marché n°201010009FM0000000 relatif au magazine du Grand Dijon/lot 1
- **Le 13/12/2011** : un avenant n°201111024AS0000100 passé avec la société GRAPH LAND pour un montant de – 11 172,50 € HT. Marché subséquent n°13 à l'accord cadre 08-51 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du SIG du Grand Dijon
- **Le 13/12/2011** : un avenant n°201111067AM0000100 passé avec la société CUENOT DEMAT pour un montant de + 45 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux de déconstruction de maisons d'habitation et d'un immeuble quartier du pont des tanneries – lot 1 : Foyer Aubriot
- **Le 02/12/2011** : un avenant n°201111087AM0000100 passé avec la société FRANCE MEDIATION pour un montant de – 50 000,00 € HT. Marché relatif à l'évaluation des politiques de médiation et de prévention spécialisée pour les territoires de la politique de la ville sur l'agglomération dijonnaise
- **Le 30/11/2011** : un avenant n°201010160FM0000100 passé avec la société VIX TECHNOLOGY France pour un montant de + 108 232,00 € HT. Marché relatif à la fourniture et la mise en place de systèmes billettiques complets interopérables pour le réseau départemental de Côte d'Or (Transco) et pour le réseau urbain de l'agglomération dijonnaise (Divia), ainsi que les prestations associées.
- **Le 04/01/2012** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010018FM0000002ter passé avec la société GAUDRY pour un montant de 700 000,00 € HT. Marché relatif à l'exécution des travaux préparatoires d'infrastructures,

- des voiries provisoires, de la libération d'emprise, ainsi que des finitions de voirie et de réseaux divers VRD dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise – lot 2 : secteur 2 de Darcy à Valmy. Le titulaire est le groupement COLAS EST / SNEL / ISS ESPACES VERTS
- **Le 04/01/2012** : un acte de sous-traitance n°201010111FM0000009 passé avec la société GELECT pour un montant de 194 495,32 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 13 : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux. Le titulaire est le groupement SPIE EST / MOUILLOT / BŒUF; GELECT est sous-traitant de MOUILLOT et SPIE EST
 - **Le 26/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201111055AM0000002 passé avec la société HUBERT ROUGEOT pour un montant de 8 400,00 € HT. Marché relatif au remplacement des ponts à bascule de l'usine d'Incinération des ordures ménagères et du Centre d'Enfouissement Technique. Le titulaire est PRECIA MOLEN
 - **Le 26/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201111098AS0000001 passé avec la SARL JOBARD pour un montant de 8 572,50 € HT. Marché subséquent à l'accord-cadre n°08-34 relatif aux travaux de déconstruction des maisons situées 43, 45 et 45 bis, avenue du Drapeau et 36, rue de Sully. Le titulaire est PENNEQUIN
 - **Le 26/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010092FM0000010 passé avec la société PROXIMARK pour un montant de 80 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosse à Valmy. Le titulaire est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
 - **Le 26/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010092FM0000009 passé avec la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 6 470,59 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosse à Valmy. Le titulaire est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
 - **Le 21/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010127FM0000011 passé avec la société AXIMUM pour un montant de 9 339,40 € HT. Marché relatif à l'exécution des travaux d'ouvrages d'art OA03 et OA06 dans le cadre de la réalisation des deux premières lignes de tramway. Le titulaire du groupement est SNCTP / EDTP. AXIMUM est sous-traitant d'EDTP
 - **Le 21/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010093FM0000004 passé avec la société PROXIMARK pour un montant de 138 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 3 - du bd Clémenceau à Quetigny. Le titulaire du marché est le groupement SNEL Agence SCREG EST/COLAS EST/ISS ESPACES VERTS/PENNEQUIN/COLAS RAIL/EDTP. PROXIMARK est sous-traitant de SNEL Agence SCREG EST
 - **Le 16/12/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010109FM0000005 bis passé avec la société CAMO Adis pour un montant de 18 237,70 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 6 : couverture et bardage métallique. Le titulaire du marché est SMAC
 - **Le 09/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010119FM0000017 passé avec la société LICN pour un montant de 82 320,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 25 : bassins de rétention d'eaux unitaire. Le titulaire est le groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. LICN est sous-traitant de SOURCES
 - **Le 09/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010144FM0000003 passé avec la société DIFFUVER pour un montant de 5 000,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 10 : portes ateliers tramways et bus. Le titulaire du marché est la Société Métallurgique du Forez
 - **Le 09/12/2011** : un acte de sous-traitance de second rang n°201010119FM0000018 passé avec la société L'ATELIER DU PLASTIQUE pour un montant de 55 044,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 25 : bassins de rétention d'eaux unitaire. Le titulaire du marché est le groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. L'ATELIER DU PLASTIQUE est sous-traitant de LICN (sous-traitant de SOURCES)
 - **Le 02/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010111FM0000008 passé avec la société IDC pour un montant de 43 687,89 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 13 : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux. Le titulaire est le groupement SPIE EST / MOUILLOT / BŒUF; IDC est sous-traitant de MOUILLOT
 - **Le 02/12/2011** : un acte de sous-traitance de troisième rang n°201010108FM0000008 passé avec la société BOHRER PAYSAGES pour un montant de 5 872,50 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 5 : étanchéité. Le titulaire du marché est SOPREMA. BOHRER PAYSAGE est sous traitant indirect de SOPREMA; BOHRER est sous-traitant de SOPREMA DEPARTEMENT SOPRANATURE
 - **Le 02/12/2011** : un acte de sous-traitance de troisième rang n°201010108FM0000007 passé avec la société WEISS APPETITO pour un montant de 17 226,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 5 : étanchéité. Le titulaire est SOPREMA. WEISS APPETITO est sous traitant indirect de SOPREMA; WEISS APPETITO est sous-traitant de SOPREMA DEPARTEMENT SOPRANATURE (sous-traitant de SMAC)
 - **Le 02/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010119FM0000016 passé avec la société BCS pour un montant de 88 605,89 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 25 : bassins de rétention d'eaux unitaire. Le titulaire du marché est le groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy. BCS est sous-traitant de SNCTP
 - **Le 02/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201111073AM0000002 passé avec la société TRASCIC pour un montant de 20 000,00 € HT. Marché relatif à l'optimisation du process du centre de tri de déchets ménagers recyclables du Grand Dijon. Le titulaire du marché est SAS AR-VAL

- **Le 02/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010161FM0000001 passé avec la société ROGER MARTIN pour un montant de 330 718,25 € HT. Marché relatif aux aménagements de l'Esplanade Erasme Nord dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise - lot 1 : infrastructures. Le titulaire du marché est le groupement SNEL Agence SCREG EST/COLAS EST/ISS ESPACES VERTS/PENNEQUIN; ROGER MARTIN est sous-traitant de SNEL Agence SCREG EST
- **Le 02/12/2011** : un acte de sous-traitance n°201010111FM0000007 passé avec la société MENANT ISOLATION pour un montant de 45 134,53 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 13 : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux. Le titulaire du marché est le groupement SPIE EST / MOUILLOT / BŒUF; MENANT ISOLATION est sous-traitant de MOUILLOT
- **Le 28/11/2011** : un acte de sous-traitance n°201111073AM0000001 passé avec la société ID AUTOMATISME pour un montant de 78 487,50 € HT. Marché relatif à l'optimisation du process du centre de tri de déchets ménagers recyclables du Grand Dijon. Le titulaire du marché est SAS AR-VAL
- **Le 28/11/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010109FM0000002 bis passé avec la société MP BARDAGE pour un montant de 47 530,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 6 : Couverture et bardage métallique. Le titulaire du marché est SMAC
- **Le 25/11/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010106FM0000003 bis passé avec la société CUBNOT DEMAT pour un montant de 180 000,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 3 : gros œuvre et démolition. Le titulaire du marché est PERTUY CONSTRUCTION
- **Le 28/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201010110FM0000007 passé avec la société Yannick GREVY pour un montant de 6 950,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus / tramway - lot 7 : menuiseries extérieures aluminium. Le titulaire du marché est PROTOY
- **Le 18/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201111112FM0000001 passé avec la société SIEMENS SAS pour un montant de 4 090,00 € HT / an. Marché relatif à la maintenance des dispositifs de sécurité contre l'incendie - lot 1 : systèmes de sécurité incendie - détection gaz - désenfumage mécanique - extinction automatique. Le titulaire du marché est CLEMESSY CENTRE EST

Contentieux

- **le 07/11/2011** : arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur MERGHAD
- **le 02/12/2011** : arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur CHAKIRINA
- **le 07/12/2011** : arrêté désignant le Cabinet ADAMAS pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur ABEKA
- **le 12/12/2011** : arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire OTHONIEL et faisant état de dommages dans le cadre des travaux du tramway
- **le 27/12/2011** : arrêté désignant le cabinet Altec pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à l'OPAC et faisant état de dommages dans le cadre des travaux du tramway
- **le 27/12/2011** : arrêté désignant le cabinet Altec pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à l'établissement GLI Distri Environnement et faisant état de dommages dans le cadre des travaux du tramway
- **le 18/01/2012** : arrêté désignant le cabinet Altec pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Mme DUBOIS et faisant état de dommages dans le cadre des travaux du tramway
- **le 18/01/2012** : arrêté désignant le Cabinet BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Messieurs LACATUS
- **le 19/01/2012** : arrêté désignant le Cabinet ADAMAS pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à la société DETEMPLE
- **le 24/01/2012** : arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur BERTHELON
- **le 25/01/2012** : arrêté désignant le Cabinet BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur DIGOY
- **le 25/01/2012** : arrêté désignant le Cabinet BRULTET pour assister la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à Madame FEDLAOUI

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
27/10/2011	Madame Brigitte BERTHOLLE	2-I-G1-5	15	604,00 €
02/11/2011	Madame Sylvie LACOURT	2-E-F1-89	30	303,00 €
04/11/2011	Madame Sylvie TANQUEREL	2-E-F1-90	15	152,00 €
07/11/2021	Madame Lucette DUPLAA	2-E-F1-91	15	152,00 €
07/11/2011	Monsieur Jean MORIZOT	2-I-G1-6	30	1 208,00 €
07/11/2011	Madame Suzanne PATRU	2-E-F1-92	30	303,00 €
15/11/2011	Monsieur Jean-Louis BEAL	2-C-D-26	15	349,00 €
17/11/2011	Monsieur Jean-Michel ROUVELIN	2-E-F1-97	15	152,00 €

Concessions cinéraires

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
22/11/2011	Monsieur Eugène COLLIN	2-E-F1-93	30	303,00 €
23/11/2011	Madame Danièle PINA	2-E-F1-94	50	505,00 €
25/11/2011	Monsieur Guy ROBERT	2-E-F1-98	50	505,00 €
29/11/2011	Madame Marie-Anne ROTHEA	2-G-E-7	15	152,00 €
02/12/2011	Madame Raphaële FRANJIC	2-C-J-4	15	349,00 €
08/12/2011	Monsieur Alexandre NICOLAS	1-E-01-02-009	50	3 784,00 €
21/10/2011	Madame Gaëlle GRENIER	1-E-02-06-027	30	1 367,00 €
24/10/2011	Madame Jeannette FONTAINE	2-E-F1-88	30	303,00 €
20/10/2011	Monsieur Daniel MAZELIN	2-E-F1-87	30	303,00 €
12/12/2011	Mademoiselle Christine GUENOT	2-E-F1-99	15	152,00 €
12/12/2011	Monsieur Cédric ROUTIER	2-E-F1-73	15	152,00 €
09/12/2011	Madame Marie-Claude MULLOT	2-F-E-9	15	152,00 €
23/12/2011	Madame Jeannette FONDARD	2-G-E-6	15	152,00 €
24/12/2011	Madame Delphine HAUDEVILLE	2-E-F1-100	50	505,00 €
28/12/2011	Madame Josette VILLAME	2-E-F1-101	30	303,00 €
29/12/2011	Madame Catherine DUMAS	2-E-G-12	30	303,00 €
30/12/2011	Madame Annie FAURE	2-E-F1-102	30	303,00 €
04/01/2012	Monsieur Marcel SEUILLOT	2-E-F1-103	15	154,00 €
06/01/2012	Madame Marie Noëlle GAUDRY	2-E-F1-104	15	154,00 €
10/01/2012	Madame Huguette MONGIN	2-E-F1-105	15	154,00 €
12/01/2012	Madame Marie-Cécile OLLIVIER	2-C-F1-4	15	354,00 €
07/01/2012	Madame Angélique BUREAU	2-F-E-10	30	308,00 €
10/01/2012	Monsieur Yvan BRENOT	1-E-01-00-067	30	1 769,00 €
11/01/2012	Monsieur Jean-Pierre FEBVRE	1-E-02-06-037	30	1 388,00 €
25/11/2011	Monsieur Dominique PAYRARD	2-C-D-4	15	-244,68 €
15/12/2011	Madame Irma LAUVERGNE	C-I-15	30	610,88 €

1. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - rue des Champs Loups - Constitution d'une réserve foncière - Demande d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des propriétés bâties et des terrains nus situés à Dijon, rue des Champs Loups en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci à l'EPFL, au titre du volet thématique "Développement économique" ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or, adopté les 25 février et 17 septembre 2009 par le Conseil d'Administration de l'établissement et, notamment, la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, les conventions opérationnelles correspondantes qui seront établies par l'EPFL lors de l'acquisition de chaque bien, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

2. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - OPAC DE DIJON : CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS BBC (8 PLUS - 5 PLAi) 2 A RUE ALBERT GAYET À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 13 logements collectifs BBC (8 PLUS, 5 PLAi), situés 2 rue Albert Gayet/boulevard de l'Ouest à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 196 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 104 000 € au titre des PLUS,
- 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC DE DIJON, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ : DEMANDE DE SUBVENTION PLH - ORVITIS : ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 8 LOGEMENTS (5 PLUS - 3 PLAi) 10 RUE JOSEPH TISSOT À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs (5 PLUS, 3 PLAi), situés 10 rue Joseph Tissot à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 104 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 47 500 € au titre des PLUS,
- 57 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice, en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

4. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - SCIC HABITAT : ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS BBC (12 PLUS - 5 PLAi) "RÉSIDENTE ORIADE", 27 RUE PHILIPPE GUIGNARD À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 17 logements collectifs BBC (12 PLUS, 5 PLAi), situés « Résidence Oriade », 27 rue Philippe Guignard/rue Clément Janin à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 248 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 156 000 € au titre des PLUS,
- 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

5. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - OPAC DE DIJON : CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS BBC (15 PLUS - 7 PLAi) QUARTIER DU CLAIR BOIS (LOT 54) À BRESSEY-SUR-TILLE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 22 logements collectifs BBC (15 PLUS, 7 PLAi), situés ZAC du Clair Bois, lot n° 54, à Bresse-sur-Tille **deux subventions d'un montant total de 324 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 195 000 € au titre des PLUS,
 - 129 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

6. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - VILLEO : CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS BBC (11 PLUS - 5 PLAi) QUARTIER DU CLAIR BOIS (LOT 53) À BRESSEY-SUR-TILLE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 16 logements collectifs BBC (11 PLUS, 5 PLAi), situés ZAC du Clair Bois, lot n° 53, à Bresse-sur-Tille, **deux subventions d'un montant total de 235 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 143 000 € au titre des PLUS,
 - 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - VILLEO : ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS BBC (7 PLUS - 3 PLAI) "RÉSIDENTE LES POMMERETS", 27 RUE DU QUAI À LONGVIC

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs BBC (7 PLUS, 3 PLAI), situés « Résidence Les Pommerets » 27 rue du Quai à Longvic, **deux subventions d'un montant total de 146 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 91 000 € au titre des PLUS,
- 55 500 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2012 AU PÔLE D'ECONOMIE SOLIDAIRE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 8 000 € au Pôle d'Economie Solidaire ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2012 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2012 À LA MISSION LOCALE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2012 de 100 000 € pour le fonctionnement de la Mission Locale ;
- **de prélever** la somme sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 9 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE POUR L'ANNÉE 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 15 000 € à la Ligue de l'Enseignement ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2012 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2012 À L'ADIE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 8 000 euros à l'ADIE ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2012 À BOURGOGNE ACTIVE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association BOURGOGNE ACTIVE ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2012 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2012 À LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'attribution de 11 078,69 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2012.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2012 AU CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AUX DROITS (CDAD)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € au Centre Départemental d'accès aux Droits de Côte d'Or (CDAD) ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2012 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

**15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - DIJON - ZAC PARC MAZEN SULLY -
CESSION DE TERRAINS (LOT N° 5)**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot 5 sur le Parc Valmy à Dijon, dans les conditions définies.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

**16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ASSOCIATION POUR L'INSCRIPTION DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE
BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que la Communauté d'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 15 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BOURGOGNE DEVELOPPEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de renouveler** son adhésion à Bourgogne Développement ;
- **de participer** au fonctionnement de l'Association Bourgogne Développement à hauteur de 20 000 € pour l'année 2012 ;
- **de dire** qu'un premier versement de 15 000 € interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées, le solde étant versé sur présentation du bilan de Bourgogne Développement qui devra prendre en compte les termes du présent rapport ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIJON DEVELOPPEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Développement au titre de l'exercice 2012, à 800 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement sera effectué dès le mois de mars 2012 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 9 PROCURATIONS

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE IFORE - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à IFORE Bourgogne une subvention de 17 500 €, au titre des dossiers de transmissions et reprises d'entreprises sur le territoire de l'agglomération dijonnaise menées au cours de l'année 2012 ;
- **de dire** que le versement de la subvention interviendra selon les modalités précisées ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LES NÉGOCIALES - ORGANISATION DU 23ÈME CHALLENGE DE NÉGOCIATION COMMERCIALE 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 3.500 € au Centre de Qualification de Dijon au titre de l'organisation du 23ème Challenge « Les Négociales » 2012 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra selon les conditions précisées ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RÉHABILITATION DES LOCAUX DU TAE AGRONOV - AVENANT À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT SPLAAD - GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement à passer entre le Grand Dijon et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise,
- **d'autoriser** le Président du Grand Dijon à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président du Grand Dijon à signer l'avenant n° 1, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** la SPLAAD à percevoir directement les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de l'opération.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TECHNOPOLE AGRO ENVIRONNEMENT " AGRONOV " - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 40 000 € à l'Association « AgrOnov », aux côtés de la Région Bourgogne au titre de son fonctionnement pour l'année 2012 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre l'Association « AgrOnov » et la Communauté d'Agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANIMATION DU PGI ET COLLOQUE REIACTIS - DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement du PGI pour l'année 2012 et une subvention supplémentaire exceptionnelle de 10 000 € pour l'organisation du colloque international sur le thème « le droit de vieillir : citoyenneté intégration sociale et la participation politique des personnes âgées » ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ VITAGORA - PROJETS LABELLISÉS FUI " PROBIOTIQUE" ET "NUTRICE" - AVENANT AUX CONVENTIONS D'APPLICATION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les projets d'avenant aux conventions passées avec l'Université de Bourgogne (AGROSUP) au titre du projet « PROBIOTIQUE » et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) au titre du projet « NUTRICE » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE WELIENCE SANTÉ - PÔLE COGNITION ET MOUVEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 15 000 € à Welience Santé pour leur Pôle « Cognition et Mouvement » ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANIMATION PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ VITAGORA - DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Association Vitagora, une subvention de 30 000 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2012 ;
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ABASIM CONGRÈS GÉNÉRALISTE DE L'ASSOCIATION DES EPIDÉMIOLOGISTES DE LANGUE FRANÇAISE (ADELPE) ET L'ASSOCIATION "EVALUATION MANAGEMENT ORGANISATION INFORMATION SANTÉ" (EMOIS) - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 1 500 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 9 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POLYTECHNICUM BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX PROJETS TRANSVERSAUX 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 10 000 € au Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté, pour contribuer à la réalisation des projets transversaux 2012, dans le cadre de la convention UniversCités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CHAIRE UNESCO "CULTURE ET TRADITIONS DU VIN" - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de participer au financement des actions 2012 de la Chaire UNESCO "Culture et Traditions du Vin", aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de la subvention et tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - LABORATOIRE CIMEOS - COLLOQUE INTERNATIONAL POUR LE 40ÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - DEMANDE DE SUBVENTION 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 6 000 € au laboratoire CIMEOS, pour l'organisation du colloque international pour le 40ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO à Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

31. DEPLACEMENTS MISE EN OEUVRE DE LA BILLETTEQUE SUR LE RESEAU DIVIA ET EVOLUTIONS DE LA GAMME TARIFAIRE

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'émettre** un avis favorable sur les évolutions liées à la modernisation du système de vente de titres du réseau Divia
- **d'autoriser**, à compter du 21 mai 2012, la vente des supports rechargeables
- **d'autoriser**, à compter du 21 mai 2012, la hausse du prix du ticket unité
- **de créer**, à compter du 21 mai 2012, un ticket unité dont le prix est majoré à bord des bus urbains
- **d'autoriser** la création d'une gamme tarifaire solidaire sur les abonnements au 1er janvier 2013
- **de fixer**, à compter du 1er janvier 2013, les modalités d'évolution des gratuités.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à l'exécution de la délibération

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

32. DEPLACEMENTS TRAMWAY - ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS ET ARTISANS - DÉPÔT DE DOSSIER DE CANDIDATURE AU FISAC POUR LA TRANCHE 2

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'approuver** le programme d'actions FISAC ;
- **de confirmer** l'engagement financier de la Communauté d'agglomération dijonnaise aux côtés de l'ensemble des partenaires publics et privés pour la tranche 2 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

33. DEPLACEMENTS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DU FUTUR TERMINUS DE LA LIGNE 16 DU RESEAU DIVIA - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CRIMOLOIS

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Crimolois à hauteur de 100 % du montant prévisionnel hors taxes des travaux du terminus de la ligne,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

34. DEPLACEMENTS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'UN ARRÊT DU BUS DU RESEAU DIVIA - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Chevigny-Saint-Sauveur à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie, soit un total de 5 904,75 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la délibération

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

35. DEPLACEMENTS CHENÔVE - 48 RUE ARISTIDE BRIAND - ACQUISITION D'UN APPARTEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur M. Thierry Reisser l'appartement situé dans un immeuble en copropriété 48 rue Aristide Briand à Chenôve, constituant les lots 33, 40, 45 et 48, cadastré section AN n°29 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 118 911 €, toutes indemnités comprises et confondues ;
- **d'autoriser** le propriétaire à conserver la jouissance de ce logement jusqu'au 30 septembre 2012, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération de la propriété donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

36. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT DE CONCESSION EST DIJONNAIS - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX " EAU POTABLE " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme de travaux prévisionnel 2012 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de Concession pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur l'Est dijonnais,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

37. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE EST DIJONNAIS - FONDS DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX " ASSAINISSEMENT " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le fonds spécial travaux « assainissement » du Contrat d'Affermage pour l'exploitation du service d'assainissement des eaux usées sur l'Est Dijonnais,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

38. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT DE CONCESSION DIJON - PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX " EAU POTABLE " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de concession sur la Ville de Dijon et Plombières-lès-Dijon,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

39. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT DE CONCESSION DIJON - PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX " ASSAINISSEMENT " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le fonds spécial travaux « assainissement » du Traité de concession sur la Ville de Dijon et Plombières-lès-Dijon,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

40. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT DE CONCESSION TALANT - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX " EAU POTABLE " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le fonds spécial travaux « eau potable » du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

41. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT DE CONCESSION TALANT - FONDS SPÉCIAL TRAVAUX " ASSAINISSEMENT " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le fonds spécial travaux « assainissement » du Contrat de concession sur la Ville de Talant,
- **de charger** le concessionnaire de solliciter les subventions nécessaires et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

42. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE CHENÔVE - MARSANNAY-LA-CÔTE - PERRIGNY-LÈS-DIJON - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX " EAU POTABLE " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux « eau potable » du contrat d'affermage de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

43. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE LONGVIC - OUGES - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX "EAU POTABLE" - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage de Longvic et Ouges,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

44. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE AHUY - DAIX - HAUTEVILLE-LÈS-DIJON - FONTAINE-LÈS-DIJON - SAINT-APOLLINAIRE - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX "EAU POTABLE" - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage d'Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Fontaine-lès-Dijon et Saint-Apollinaire,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

45. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE MAGNY-SUR-TILLE - BRETENIÈRE - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX "EAU POTABLE" - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "eau potable" du contrat d'affermage de Magny-sur-Tille et Bretenière,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

46. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE MAGNY-SUR-TILLE - BRETENIÈRE - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX "ASSAINISSEMENT" - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Magny-sur-Tille et Bretenière,

- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

47. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE MARSANNAY-LA-CÔTE - PERRIGNY-LÈS-DIJON - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX " ASSAINISSEMENT " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

48. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE AHUY - CHENÔVE - HAUTEVILLE-LÈS-DIJON - OUGES - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX " ASSAINISSEMENT " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage d'Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon et Ouges,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

49. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE LONGVIC - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX " ASSAINISSEMENT " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Longvic,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

50. EAU ET ASSAINISSEMENT CONTRAT D'AFFERMAGE DAIX - FONTAINE-LÈS-DIJON - COMPTE DE RENOUVELLEMENT TRAVAUX " ASSAINISSEMENT " - APPROBATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme prévisionnel de travaux 2012 à imputer sur le compte de renouvellement travaux "assainissement" du contrat d'affermage de Daix et Fontaine-lès-Dijon,
- **de charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Côte d'Or et d'obtenir l'autorisation de commencement des travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

51. EAU ET ASSAINISSEMENT PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE AU PACTE D'ISTANBUL POUR L'EAU

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le contenu du Pacte d'Istanbul pour l'Eau,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion au Pacte d'Istanbul pour l'Eau.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

52. EAU ET ASSAINISSEMENT PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE DE COUTERNON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention pour la réalisation d'une étude préalable pour l'aménagement de l'ouvrage hydraulique de Couternon, avec la commune de Couternon et le Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

53. EAU ET ASSAINISSEMENT PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention à passer,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATIONS

54. EAU ET ASSAINISSEMENT AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉVERSEMENT, DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT SUR L'USINE D'ÉPURATION DE DIJON-LONGVIC DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DE LA SOCIÉTÉ SUPREX POUR SON SITE L'HÉRITIER GUYOT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de l'avenant n°1 à la convention de déversement avec SUPREX pour son site de L'Héritier Guyot située à DIJON,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de déversement signée le 29 mars 2010 et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

55. ENVIRONNEMENT TARIF 2012 COLLECTIVITÉ CLIENTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE NORGES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** le montant de la contribution financière 2012 que la Communauté de communes du Val de Norges devra verser à la Communauté de l'agglomération au titre du traitement de déchets soit :
 - une contribution financière de 62,50 € la tonne incinérée due au titre du service de traitement (majorée d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes de 3,20 € / tonne).Cette contribution sera à encaisser mensuellement à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

56. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS OCCASIONNELS DANS LE CADRE DE LA MISSION TRAM

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de recruter** en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, deux emplois occasionnels d'une durée de 3 mois renouvelable dans la limite de 6 mois au total à compter du 8 mars 2012 pour le premier emploi et à compter du 1er avril 2012 pour le deuxième emploi ;
- **de fixer** la rémunération par référence à la grille des adjoints techniques (1er échelon de l'échelle 3) et d'ouvrir les crédits à cet effet au chapitre 012 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

57. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CONVENTION DE CRÉATION ET DE GESTION D'UN OUTIL INFORMATIQUE D'EXPERTISE ET D'ANALYSE DE LA FISCALITÉ DES MÉNAGES ET DES PROFESSIONNELS (OBSERVATOIRE FISCAL)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention de création et de gestion d'un outil informatique d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention avec les communes intéressées, à engager les dépenses correspondantes, et à signer les avenants s'y rattachant ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 9 PROCURATIONS

58. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CORCELLES-LES-MONTS AU 1ER JANVIER 2013

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Corcelles-les-Monts au 1er janvier 2013.

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le 23 FEV. 2012

Le Président

